

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : RHAC-2017-022 - R-1
Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue
Service : Dotation et développement organisationnel
Objet : Besoin de main-d'œuvre – Direction des infrastructures
Date : 9 mars 2017

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

La Direction des infrastructures, en collaboration avec la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue, a procédé à l'analyse des postes dédiés au transport et à la circulation au Service du génie afin de dégager une vision d'ensemble des tâches de nature administrative, technique, professionnelle et opérationnelle et de s'assurer de l'efficacité du travail.

À la lumière de ces différentes analyses, il est requis de procéder au mouvement de main-d'œuvre ci-joint en annexe.

Comme prévu à la procédure déposée le 14 avril 2015 au comité exécutif, la Direction générale a validé cette demande et recommande ce besoin de main-d'œuvre. Ainsi, il est requis de procéder aux mouvements de main-d'œuvre ci-joints en annexe.

Ce mouvement a été recommandé par le comité des finances et des ressources humaines dans la mesure où cela respecte le plan d'effectifs global.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Dès l'autorisation du conseil de la Ville

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)

Coûts/revenus	Impacts	2017	2018	2019
Impact net EPA		0	0	0
Impact net Salaire		0 \$	0 \$	0 \$

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires : Pour 2017, le mouvement de main-d'œuvre ci-joint en annexe sera financé par différents postes actuellement vacants. Pour les années 2018 et suivantes, l'addition de budget et d'EPA sera récupéré, de façon globale, afin d'avoir un impact nul au budget.

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : 02-311-40-XXX
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2017 _____ 2018 _____ 2019 _____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 14/03/2017

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

CE du 21 mars et CV du 27 mars 2017

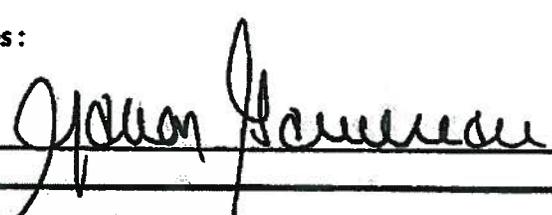
PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Sami Doucet, directeur	Mars 2017	Validation du besoin
Louis Audet, chef de service	Mars 2017	Validation du besoin
Frank Savole, conseiller en finances	Mars 2017	Validation financière

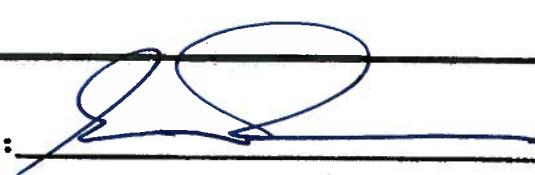
RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre précisé en annexe.

Liste des pièces jointes : Annexe 1

Préparé par : <u>Annie Deslandes</u>		Titre d'emploi : <u>conseillère en gestion des talents</u>	
Recommandé par :			
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : 14/03/2017	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  Date : 20/3/2017

Il est requis de procéder au mouvement de main-d'œuvre suivant :

- ⇒ **Création d'un poste col blanc régulier de technicien en transport et circulation (classe 10) au Service du génie à la Direction des infrastructures. La création de ce poste n'aura aucun impact budgétaire et d'EPA puisque la Direction générale s'assurera de l'abolition d'un poste au plan d'effectif d'ici décembre 2017.**
- ⇒ **D'autoriser la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue à procéder au comblement de tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.**